



## COMMUNE DE ST-SULPICE

### ***Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis n°07/19***

### ***Demande de crédit de CHF 84'000.- pour la réalisation d'une étude sur la mobilité électrique.***

#### **Au Conseil Communal de St-Sulpice,**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du préavis n°07/19 s'est réunie à deux reprises le 22 août et le 3 septembre 2019 à la salle des commissions dans la composition suivante :

Président :	Monsieur	Yves Dijamatovic (ASSE)
Membres :	Madame	Nathalie Dubuis (ASSE)
	Messieurs	Rémy Pache (ICD)
		Laurent Mouvet (ASSE) (excusé le 03.09.2019)
Rapport :	Monsieur	Laurent Beyeler (ICD)

La Municipalité était représentée par Mme Cécile Theumann, Municipale en charge des finances, du développement économique, du développement durable et des affaires sociales. Lors de la seconde séance, M. Chanard, représentant du groupe mandataire GEA Vallotton et Chanard SA retenu par la Municipalité était également présent pour expliquer sa démarche. Les membres de la Commission les remercient pour leurs explications et leurs réponses.

#### **Introduction**

En ouverture M. Dijamatovic rappelle le postulat qui a mené à ce préavis, et qui a pour but d'étudier et de présenter au Conseil communal un rapport détaillant l'ensemble des mesures à prendre sur le territoire communal par nos autorités, y compris en collaboration avec des partenaires publics et privés, permettant aux habitants de notre commune d'aborder dans les meilleures conditions et aussi rapidement que possible le virage de la mobilité individuelle automobile électrique.

#### **Discussions**

M. Dijamatovic informe que le Canton a fait une étude intitulée « planification stratégique de l'infrastructure de recharge publique vaudoise » qui a abouti à un rapport en mai 2019. Le mandataire était E-CUBE Strategy Consultants SA.

Mme Theumann qui n'avait pas connaissance de ce rapport informe que cette société a été sollicitée, mais pas retenue par la Municipalité. L'appel d'offre avait été fait en mars 2019, donc ce rapport n'était pas encore disponible. Les différents bureaux consultés pour l'appel d'offre l'avaient informé qu'aucune étude similaire n'avait été faite pour ce sujet. De plus, elle précise que la Municipalité n'a pas souhaité faire une démarche sommaire, préférant une

démarche participative, et qu'il n'y pas de spécialiste sur ce sujet dans l'administration communale ou au sein de la Municipalité.

Tous les membres de la Commission saluent la démarche participative mais mettent en évidence que pour le sujet de la mobilité automobile électrique cela ne semble pas être un choix approprié. Le domaine semble trop spécifique pour que celle-ci soit pertinente. De plus, les membres se questionnent sur l'existence d'éléments de réponse dans le rapport du Canton.

Afin de comprendre la démarche qui a été proposée par le consultant par rapport au postulat, considérant que celui-ci aborde beaucoup de problématiques dont la pertinence doit être vérifiée par la Commission, et également afin de demander au consultant dans quelle mesure le rapport du Canton peut répondre à certains points du postulat, une seconde séance en présence du mandataire retenu par la Municipalité a été mise sur pied.

Suite aux explications fournies, la Commission comprend mieux les démarches et le travail proposés par le mandataire qui iront au-delà de réflexions sur la mobilité individuelle électrique et qui pourront permettre de trouver des solutions pour encourager le transfert modal. La démarche participative a pour but d'associer les habitants afin qu'ils adhèrent aux principes qui seront trouvés. Selon le mandataire, le rapport du Canton est une exemplarisation de ce qui est à faire, mais ne va pas dans le détail pour notre Commune.

Bien que très engagé au niveau de la mobilité, le mandataire n'a pas connaissance d'études qui vont dans le sens de l'offre rendue. Il s'agira donc d'une première sur ce sujet pour le mandataire. Cependant pour d'autres thèmes en lien avec la mobilité, le mandataire a beaucoup d'expériences sur des démarches participatives et pédagogiques.

Le mandataire a également informé avoir interrogé le Canton quant au subventionnement avant de rendre son offre et que celle-ci a été établie en connaissance des exigences du Canton. Une subvention de CHF 10'000.- pour chaque volet pourrait être attendue, soit au total CHF. 20'000.-.

La Commission a également analysé la partie financière, celle-ci correspond à l'offre. Les réserves pour divers et imprévus sont celles émises par le mandataire pour d'éventuels spécialistes.

Ayant pris connaissance de ces éléments, les membres de la Commission ont bien compris l'étendue de l'offre. Une démarche participative a donc tout son sens et permettra d'intégrer les habitants dans cette réflexion plus large.

Il est mis en évidence que le résultat de l'étude apportera un plan d'actions. Il s'agira donc d'une ligne directrice. Pour poursuivre les démarches, les actions devront donc encore être financées pour être mises en place (soit avec des investissements communaux, soit avec des investissements privés).

## **Analyse**

### *Préambule :*

Le préambule n'a pas soulevé de commentaire.

### *Appel d'offre :*

L'appel d'offre a été réalisé auprès de 5 entreprises au mois de mars 2019. Celles-ci avaient informé la Municipalité qu'elles ne connaissaient aucune étude similaire. Malgré l'étude existante du Canton de mai 2019, la Commission a compris que la démarche est plus large.



*Choix du mandataire et détails de l'offre :*

Après avoir reçu les explications du mandataire retenu par la Municipalité, la Commission comprend mieux l'étendue du mandat qui apportera les réponses au postulat et ira au-delà de celui-ci dans les solutions proposées. Les montants se justifient et n'apportent pas de commentaires. Le mandataire ayant déjà entretenu le Canton sur son soutien financier à une telle étude, le subventionnement de CHF 20'000.- semble pratiquement acquis.

*Avantages d'une étude participative :*

Bien qu'une démarche participative soit saluée par la Commission, dans un premier temps elle ne lui semblait pas adaptée. Cependant après compréhension de l'offre proposée, la Commission est acquise à cette démarche. En effet, l'étude, qui traitera d'un point de vue plus large la mobilité électrique, le transfert modal, la diminution du trafic, peut toucher tous les habitants de la Commune.

*Conclusion :*

La Commission est convaincue de l'intérêt du thème abordé et que l'offre proposée semble intéressante. Cependant la majorité des membres mettent en évidence qu'une telle démarche sur un thème d'actualité sera probablement étudiée dans l'agglomération (SDOL). De plus, le résultat de cette étude apportera un plan d'actions qui demandera des investissements notables pour être mis en œuvre. Aux vues des priorités actuelles des investissements de la Commune, il semble ambitieux de se lancer dans une telle démarche. C'est pourquoi, à la majorité, la Commission propose de refuser le préavis.

**Conclusion**

La Commission recommande à 3 voix contre 1 le refus du préavis n°07/19.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le rapport-préavis municipal n°07/19 ;
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DECIDE

- de refuser le Préavis n°07/19

Au nom de la Commission

Le Président



Yves Dijamatovic

Le rapporteur :



Laurent Beyeler

St-Sulpice, le 11 septembre 2019